

Projet éolien « Le Moulin à Vent »

Communes de Givron et La Romagne (08)

Le dossier de demande d'autorisation environnementale complétée est composé de 3 parties :

- partie 1 : dossier de demande d'autorisation environnementale complétée pour recevabilité en août 2019 ;
- partie 2 : dossier de demande d'autorisation environnementale complétée en 2024 avec l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est ;
- partie 3 : dossier de demande d'autorisation environnementale complétée en 2025, accompagné des avis de la DIRCAM et DGAC.

Pour avoir toutes les dernières informations sur le projet éolien « Le Moulin à Vent », se référer à la pièce 0 de la partie 3.

Liste des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale complétée

Partie 1 :

Pièce 0 : Lettre de demande d'autorisation environnementale

Pièce 1 : Tableau de réponses aux compléments

Pièce 2 : Checklist de complétude du dossier

Pièce 3 : Note de présentation non technique

Pièce 4 : Description de la demande d'autorisation environnementale

Pièce 5a : Étude d'impact

Pièce 5b : Résumé non technique de l'étude d'impact

Pièce 5c : Cahier de photomontages

Pièce 5d : Evaluation du risque de collision du Milan royal et de la Cigogne noire

Pièce 6a : Étude de dangers

Pièce 6b : Résumé non technique de l'étude de dangers

Pièce 7 : Plan de situation et plans d'ensemble

Partie 2 :

Pièce 0 : Avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est

Pièce 1a : Réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est

Pièce 1b : Étude complémentaire de 2024 pour réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est

Pièce 1c : Mise à jour des plans réalisée en novembre 2024

Partie 3 :

Pièce 0 : Résumé de l'étude complémentaire de 2024 pour réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, complétée en 2025

Pièce 1 : Mise à jour des plans réalisée en juin 2025

Pièce 2a : Avis de la DIRCAM de mai 2025

Pièce 2b : Avis de la DGAC de juin 2025